

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 56 du 7 novembre 2014**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 9**

**ERRATUM**

à l'instruction n° 144/DEF/EMA/SC\_SOUT du 18 juin 2014 relative aux missions et attributions du commandant de base de défense.

*Du 4 novembre 2014*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « performance » ; bureau « organisation ».*

**ERRATUM à l'instruction n° 144/DEF/EMA/SC\_SOUT du 18 juin 2014 relative aux missions et attributions du commandant de base de défense.**

*Du 4 novembre 2014*

NOR D E F E 1 4 5 1 8 0 2 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 144/DEF/EMA/SC\_SOUT du 18 juin 2014 (BOC n° 55 du 31 octobre 2014, texte 7 ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.4.1, 113.10, 114.2.1, 650.1).

*Référence de publication :* BOC n° 56 du 7 novembre 2014, texte 9.

---

L'instruction n° 144/DEF/EMA/SC\_SOUT du 18 juin 2014 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres.

« Texte abrogé ».

Supprimer :

« À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 : Instruction n° 398/DEF/EMA/SC\_SOUT du 17 décembre 2010 (BOC N° 7 du 18 février 2011, texte 4 ; BOEM 110.6.1, 112.4.1, 113.1, 114.2.1, 650.1). ».

2. Au point 3.

« DISPOSITIONS FINALES ».

Au lieu de :

« La présente instruction abroge l'instruction n° 398/DEF/EMA/SC\_SOUT du 17 décembre 2010 relative à l'organisation des bases de défense à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. » ;

Lire :

« La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées* ».